

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAC 311 Autorisation à Mme la Maire de Paris de solliciter auprès du Ministère de la Culture l'agrément reconnaissant les ateliers beaux-arts de la Ville de Paris comme établissement assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines des arts plastiques.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de solliciter auprès du Ministère de la Culture l'agrément reconnaissant les ateliers beaux-arts de la Ville de Paris comme établissement assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines des arts plastiques.;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter auprès de l'Etat - Ministère de la Culture - l'agrément reconnaissant les ateliers beaux-arts de la Ville de Paris comme établissement assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines des arts plastiques.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO